

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 026_2025

Séance du vendredi 13 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vendredi treize juin à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 05 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Christophe LOUVEAU, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Justine DURETETE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

Secrétaire de séance : Catherine Willems

Fin de la séance : 20h05

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Approbation du règlement du cimetière communal

VU :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- les articles L.2213-7 à L.2213-15 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de gestion des cimetières ;
- les articles R.2223-1 à R.2223-23 relatifs à la police des funérailles et des lieux de sépulture ;

Vu le Code Civil, notamment les dispositions relatives au respect dû aux morts ;

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Afin d'assurer une bonne organisation, la sécurité, la salubrité et le respect de la décence dans l'enceinte du cimetière communal, il convient de définir les règles générales applicables aux usagers. À cet effet, un règlement du cimetière a été établi précisant les droits et obligations des familles ainsi que les modalités de fonctionnement du cimetière.

Vu le projet de règlement du cimetière communal présenté en annexe à la présente délibération,

Considérant la nécessité de doter le cimetière communal d'un règlement assurant sa bonne gestion et son bon fonctionnement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

- **D'approuver** le règlement du cimetière communal annexé à la présente délibération ;
- **De confier** à Madame le Maire la mise en œuvre de ce règlement et son affichage public;
- **De mandater** Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

